

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

## DÉCISION

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 21 novembre 2024 modifié relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse, en application de l'article L.362-1 du code de l'éducation, notamment ses articles 3 et 5,

## DÉCIDE

### **Article 1 :**

Sont nommés membres du jury de l'Épreuve d'Aptitude Technique (EAT) phase d'admission, session avril 2026 organisée par le centre d'examen ISDAT-Toulouse, Occitanie.

a) **JURY CLASSIQUE, du 13 au 15 avril 2026**

M. Jérôme CHRÉTIEN, Présidence,  
Mme Christine SUZANNA, CA  
Mme Chrystel CALVET, AC.

b) **JURY CONTEMPORAIN- N° 1, du 13 au 17 avril 2026**

Mme Célia THOMAS, Présidence,  
Mme Manon EVEN, PQ  
Mme Claire BAULIEU, CA

c) **JURY CONTEMPORAIN -N° 2, du 15 au 18 avril 2026**

Mme Pascale LABORIE, Présidence,  
M. Claude AYMON, PQ,  
M. Juliette VEZAT, CA.

d) **JURY JAZZ- N° 1, du 13 au 18 avril 2026**

Mme. Danielle MOREAU, Présidence  
Mme Virginie GASS, PQ  
Mme Élodie LAURENT-KOENSGEN, AC

e) **JURY JAZZ- N° 2, du 13 au 18 avril 2026**

Mme Magali COZZOLINO, Présidence

M. Bernard KESCH, PQ

Mme Aglaë MARCELIN, CA

**Article 2 :**

La directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de la culture.

Fait à Paris, le 08 avril 2026

Pour la Directrice générale de la démocratie  
culturelle, des enseignements et de la recherche

Anne NOUGUIER

Adjointe au Sous-directeur des enseignements  
spécialisés, de l'enseignement supérieur et de la  
recherche de la création artistique